

## DOCTRINE DES ARIENS.

*Traduction de M. l'abbé BARDOT.*

I. Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu Fils unique, le Premier-né de toute la création;

II. Formé par la volonté de Dieu son Père avant tous les siècles.

III. Obéissant à la volonté et au commandement de ce même Père, il a, par sa propre puissance, donné l'être aux choses célestes et terrestres, visibles et invisibles, aux corps et aux esprits qui n'existaient en aucune manière.

IV. Avant qu'il eût fait l'univers, il était établi Dieu et Seigneur, Roi et Créateur de toutes les choses futures, dont il avait une prescience naturelle, et dans l'exécution desquelles il attendait toujours les ordres de son Père; c'est lui aussi qui, par là volonté et le commandement du Père, est descendu du ciel et est venu en ce monde, comme il le dit lui-même : « Car je ne suis point venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé (1) ».

V. Et parce que, parmi tous les degrés des êtres spirituels et raisonnables, l'homme paraissait en sa qualité d'être corporel et fragile, un peu abaissé au-dessous des anges (2) ; de peur qu'il ne se regardât comme une chose sans prix et qu'il ne désespérât de son salut, le Seigneur Jésus, pour honorer son ouvrage, a daigné prendre un corps humain, et il a montré que l'homme n'est point une chose vile, mais précieuse, suivant cette parole de l'Ecriture : « L'homme est grand et précieux (3) ». Et il a daigné ainsi rendre héritier de son Père, l'homme seul, comme son propre cohéritier, afin de compenser par cette supériorité d'honneur l'infériorité de la nature humaine.

VI. « Lorsque est venue la plénitude des temps », dit l'Apôtre, « Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme (4) ». Celui qui a pris une chair par la volonté du Père, est le même qui a, par la volonté et le commandement de ce même Père, vécu dans un corps, suivant

1. Jean, VIII, 42. — 2. Ps. VIII, 6. — 3. Prov. XX, 6, suiv. les Sept.— 4. Gal. IV, 4.

ses propres paroles : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de Celui qui m'a envoyé (1) ». C'est lui encore qui, baptisé à l'âge de trente ans par la volonté du Père, manifesté par la voix et le témoignage de ce même Père (2), prêchait l'Evangile du royaume des cieux par la même volonté et le même commandement, comme il le déclare : « Il faut que je prêche l'Evangile aux autres villes ; car c'est pour cela que j'ai été envoyé (3) » ; et ailleurs : « Il m'a prescrit lui-même ce que je dois dire, ou ce dont je dois parler (4) ». Et ainsi, par la volonté et le commandement du Père, il a marché à grands pas vers sa passion et sa mort, conformément à ces paroles : « Mon Père, que ce calice passe loin de moi ! toutefois, non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez (5) ». L'Apôtre nous assure pareillement « qu'il s'est fait obéissant au Père jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix (6) ».

VII. C'est lui encore qui, suspendu à la croix, laissa entre les mains des hommes, par la volonté et le commandement du Père, le corps humain qu'il avait reçu de la sainte Vierge Marie, et qui remit sa divinité entre les mains du Père, en disant : « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains (7) ». Car Marie enfanta un corps qui devait mourir, mais Dieu immortel engendra un Fils immortel. La mort du Christ ne fut donc pas un amoindrissement de sa divinité, mais la déposition de son corps. Comme sa génération d'une Vierge ne fut point

une corruption de sa divinité, mais bien l'action de prendre un corps; de même aussi dans sa mort, il n'y eut pour sa divinité aucune souffrance, aucune défaillance, mais une séparation d'avec sa chair. Car, si en déchirant un vêtement on fait tort à celui qui en

1. Jean, VI, 38. — 2. Luc, III, 21-23. — 3. Id. IV, 43. — 4. Jean, XII, 49. — 5. Matt. XXVI, 38. — 6. Philipp. II, 8. — 7. Luc, XXIII, 46.

540

est revêtu, ceux qui crucifièrent son corps outragèrent en même temps sa divinité.

VIII. Celui qui par la volonté et le commandement du Père accomplit fidèlement sa mission, est le même qui ressuscita, toujours par cette volonté et ce commandement, son propre corps d'entre les morts, et qui a été placé par son Père dans la gloire, avec ce même corps, comme un pasteur avec sa brebis, comme un prêtre avec son offrande, comme un roi avec sa pourpre, comme un Dieu avec son temple.

IX. Celui qui par la volonté du Père est descendu et remonté, est le même qui par cette volonté et ce commandement est assis à la droite de ce même Père, et qui entend ces paroles de sa bouche : « Asseyez-vous à ma « droite, jusqu'à que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied (1) ». Celui qui par la volonté et le commandement du Père est assis à sa droite, est Celui qui doit, toujours par la même volonté et le même commandement, venir à la consommation des siècles, comme l'Apôtre nous le crie en ces termes : « Et le Seigneur lui-même, dit-il, au commandement et à la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel (2) ». Celui qui doit venir par la volonté et le commandement du Père, est le même qui, par cette volonté et ce commandement, doit juger avec équité le monde entier, et rendre à chacun selon sa foi et ses oeuvres; ainsi qu'il le dit lui-même : « Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils »; et encore : « Je juge suivant ce que j'entends; et mon jugement est conforme à la vérité, parce que je ne cherche point ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé (3) ». C'est pourquoi lorsqu'il juge, il donne le premier rang à la présence de son Père, et le second à sa propre dignité et à sa puissance divine : « Venez, dit-il, ô bénis de mon Père (4) ». Le Fils est donc le juste juge; mais l'honneur et l'autorité de ses jugements naissent des lois souveraines du Père; et la dignité de juste juge appartient au Fils unique de Dieu, comme l'office d'avocat et de consolateur appartient au Saint-Esprit.

X. Ainsi donc. le Fils est engendré par le Père ; l'Esprit-Saint est fait par le Fils.

XI. Le Fils prêche le Père; le Saint-Esprit fait connaître le Fils.

1. Ps. CIX, 1. — 2. I Thess. IV, 15. — 3. Jean, V, 22, 30. — 4. Matt. XXV, 34.

XII. La première et principale oeuvre du Fils, c'est de faire connaître la gloire de Celui qui l'engendre; la première et principale oeuvre du Saint-Esprit, c'est de manifester aux âmes humaines la dignité du Christ.

XIII. Le Fils rend témoignage du Père; l'Esprit rend témoignage du Fils.

XIV. Le Fils est envoyé par le Père; l'Esprit est envoyé par le Fils.

XV. Le Fils est le ministre du Père; le Saint-Esprit est le ministre du Fils.

XVI. Le Fils reçoit les ordres du Père; le Saint-Esprit reçoit les ordres du Fils.

XVII. Le Fils est soumis au Père; le Saint-Esprit est soumis au Fils.

XVIII. Le Fils agit suivant les ordres du Père ; le Saint-Esprit parle suivant les commandements du Fils.

XIX. Le Fils adore et honore le Père; le Saint-Esprit adore et honore le Fils; voici en effet les paroles du Fils : « Père, je vous ai honoré sur la terre, j'ai consommé l'oeuvre que vous m'avez donnée (1) » ; et parlant du Saint-Esprit : « Il m'honorera, dit-il, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera (2) ».

XX. « Le Fils ne peut rien faire de lui-même (3) », mais en toute chose il attend le signe de la volonté du Père. L'Esprit ne parle pas de lui-même, mais en toute chose il attend

l'ordre du Fils : « Il ne parlera point de lui-même, dit-il, mais tout ce qu'il aura entendu, il le dira, et ce qui doit arriver il vous l'annoncera (4) ».

XXI. Le Fils prie le Père pour nous; l'Es. prit demande au Fils pour nous.

XXII. Le Fils est l'image vivante et véritable, réelle et parfaite de toute la bonté, de toute la sagesse et de toute la puissance du Père ; l'Esprit est la manifestation de toute la sagesse et de toute la puissance du Fils.

XXIII. Le Fils n'est pas une partie ni une portion du Père, mais son Fils propre et bien-aimé, parfait et accompli, et seul engendré. L'Esprit n'est pas une partie ni une portion du Fils, mais la première et principale oeuvre du Fils unique de Dieu avant toute autre chose absolument.

XXIV. Le Père est plus grand que son Fils; le Fils est incomparablement plus grand et meilleur que l'Esprit.

XXV. Le Père est Dieu et Seigneur

1. Jean, XVII, 4. — 2. Id. XVI, 14. — 3. Id. V, 19. — 4. Id. XVI, 13.

541

à l'égard de son Fils; le Fils est Dieu et Seigneur à l'égard de l'Esprit.

XXVI. Le Père a engendré le Fils par sa volonté immuable et impassible; le Fils a fait l'Esprit par sa seule puissance, sans travail et sans fatigue.

XXVII. Le Fils, en tant que prêtre, adore son Dieu; en tant que Dieu et Créateur de toutes choses, il est adoré par tous les êtres; le Père seul n'adore personne, parce qu'il n'a ni supérieur, ni égal qui puisse être l'objet de ses adorations; il ne rend grâces à personne, parce qu'il n'a reçu de bienfait de personne; il a, par sa seule bonté, donné l'être à tout ce qui existe; lui-même n'a reçu l'existence de personne. Telle est donc la distinction de ces trois substances, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, telle est la différence entre ces trois êtres, Dieu non engendré, Dieu Fils unique, Esprit intercesseur : le Père est à la fois Dieu et Seigneur à l'égard de son Fils, et Dieu et Seigneur de tous les êtres qui, conformément à sa propre volonté, ont été faits par la puissance du Fils; le Fils est à la fois le ministre et le souverain Prêtre de son Père, et par la volonté de Celui-ci, Seigneur et Dieu de toutes ses propres oeuvres.

XXVIII. Et comme personne ne peut aller au Père sans l'intermédiaire du Fils, de même aussi personne ne peut sans le secours du Saint-Esprit adorer le Fils en vérité : c'est donc dans le Saint-Esprit que le Fils est adoré.

XXIX. Le Père est glorifié par le Fils.

XXX. L'oeuvre et l'application constante du Saint-Esprit sont de sanctifier, et de garder ceux qui sont déjà saints ; de sanctifier non-seulement les êtres raisonnables, comme quelques-uns le pensent, mais même plusieurs êtres privés de raison ; de rétablir dans leur ancien état ceux qui sont tombés par leur négligence; d'instruire les ignorants, d'avertir ceux qui sont oublieux ; de reprendre ceux qui pèchent, d'exhorter ceux qui sont paresseux à penser à leur salut et à y travailler avec soin ; de ramener dans la voie de la vérité ceux qui s'en écartent ; de guérir ceux qui sont malades ; de remédier aux faiblesses de la chair par l'ardente vivacité de l'esprit ; d'affermir dans l'amour de la piété et de la chasteté, et de répandre la lumière dans toutes les âmes ; mais surtout de donner à chacun la foi et la charité, à proportion de son zèle personnel et de ses soins diligents, suivant la sincérité et la simplicité de son esprit, suivant la mesure de sa foi et le mérite de sa conduite ; de distribuer la grâce conformément au besoin que nous en avons, et de placer chacun dans le genre d'occupation pour lequel sont ses goûts et ses aptitudes.,

XXXI. Le Saint-Esprit est différent du Fils par sa nature et par sa position, par son rang et par ses inclinations, par sa dignité et par sa puissance, par ses facultés et par ses oeuvres comme le Fils lui-même par sa nature et par sa position, par son rang et par sa volonté, par sa dignité et par sa puissance divine, est Dieu seul engendré différent du Dieu non engendré.

XXXII. Il est donc impossible qu'ils ne soient qu'une seule et même personne, le Père

et le Fils, celui qui engendre et celui qui prend naissance, celui qui rend témoignage et celui à qui ce témoignage est rendu, celui qui est plus grand et celui qui confesse cette supériorité, celui qui est placé à la droite où il se tient debout, et celui qui a conféré l'honneur de cette place, celui qui a été envoyé et celui qui a envoyé; il est impossible que cette unité et cette identité existent entre le disciple et celui qui l'enseigne, suivant les expressions mêmes de Jésus-Christ : « Je parle comme mon Père m'a enseigné (1) » ; entre celui qui ressemble et qui imite, et celui à qui il ressemble et qu'il imite ; entre celui qui prie et celui qui exauce ; entre celui qui rend grâces et celui qui bénit ; entre celui qui reçoit le commandement et celui qui le donne ; entre le ministre et celui qui ordonne; entre le suppliant et celui devant qui il est courbé ; entre le sujet et son supérieur ; entre le premier-né et celui qui est éternel ; entre le fils unique et celui qui n'est point engendré; entre le prêtre et Dieu.

XXXIII. De plus, Dieu qui est sans commencement, savait dans sa prescience qu'il deviendrait le père de son enfant, Dieu seul engendré ; mais jamais il n'a su dans sa prescience qu'il deviendrait lui-même Dieu, parce qu'il n'a pas été engendré, et que ni sa prescience ni sa science n'ont jamais commencé. — La prescience n'est pas différente de la science des choses futures. — C'est en engendrant son Fils qu'il a tiré de ce Fils même le nom de Père ; et c'est aussi par les révélations de ce même Fils qu'il est connu de tous les chrétiens comme Dieu et Père du Dieu seul

1. Jean, VIII, 28.

542

engendré, qu'il est manifesté comme plus grand que Celui qui est grand, comme meilleur que Celui qui est bon.

XXXIV. Les partisans de la consubstantialité disent que notre Sauveur a, par humilité, parlé en ces termes de la prescience du Père et de sa propre soumission ; tandis que nous chrétiens, nous croyons qu'il a parlé ainsi par suite des ordres du Père et de l'obéissance du Fils. C'est pourquoi nous disons et nous prouvons que ces hérétiques trouvent leur réfutation et une réponse accusatrice dans leurs propres paroles. En effet, si Notre-Seigneur s'est humilié, cette humilité même est la preuve de son obéissance ; et cette obéissance elle-même révèle une différence entre le supérieur qui domine et l'inférieur qui est au-dessous de lui, suivant ces paroles de l'Apôtre « Il s'est humilié et rendu obéissant au Père jusqu'à la mort (1) ». Or, son humilité est assurément véritable et non pas une fiction. Car en quel lieu, dans quel temps un sage s'humilie-t-il avec joie, s'il ne reconnaît un supérieur en grandeur et en perfection dans celui à qui il s'empresse de plaire par son humilité? « Pour moi, dit le Sauveur, je fais toujours ce qui lui plaît (2) ». Car, né une seule fois avant tous les siècles et par la volonté de Dieu, il agit en tout conformément à cette même volonté. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, son humilité n'a été qu'une fiction ; si la vérité a menti, ce qui est impossible, où donc faudra-t-il désormais chercher la vérité ? Non, il n'y a ni mensonge ni variation dans Celui qui est la vérité même, dans Celui qui est venu précisément pour enseigner la vérité, et qui n'est pas un docteur d'ignorance, mais un maître de vérité, comme il l'a dit lui-même « N'appellez personne sur la terre votre maître, car le Christ est votre seul maître (3) ». Et s'ils prétendent qu'après s'être humilié sur la terre pour accomplir son incarnation, il parlait ainsi à cause des hommes, montrons-leur qu'il y a plus de poids encore et une force plus irrésistible dans les témoignages que l'Écriture nous donne de la soumission du Fils, et qui sont tirés des faits rapportés dans l'Évangile. Il s'humiliait, disent-ils, sur la terre à cause des hommes ; il se conformait

1. Philipp. II, 8. — 2. Jean, VIII, 29. — 3. Matt. XXIII, 10.

aux volontés de son Père avec un amour et des actions de grâces incomparables, non pas en qualité de Fils obéissant et soumis, mais parce que l'humilité de sa déférence est égale à la sublimité de sa puissance : mais alors, pourquoi a-t-il obéi à l'ordre qui lui fut donné avant son incarnation? Pourquoi, aujourd'hui qu'il est assis à la droite de Dieu, intercède-t-il pour

nous (1)? Pourquoi, lorsqu'il était ici-bas dans sa chair, promettait-il que dans le ciel il prierait le Père : « Et moi, je prierai mon Père et il vous donnera un autre avocat (2)? Mais si, à cause de la dureté et de l'aveuglement de leur coeur, ils ne veulent pas encore conformer leur foi à tant de témoignages, s'ils osent prétendre que tout cela est l'effet de son humilité, pourquoi donc s'humilierait-il après la consommation des siècles, alors que son humilité ne sera plus nécessaire aux hommes, sinon parce qu'il se reconnaît soumis et obéissant par sa nature comme par sa volonté? Cependant après la consommation des siècles, lorsque tout lui aura été soumis (3) — dès aujourd'hui, il est vrai, tout lui est soumis par nature, en qualité de créature soumise au Créateur; mais nous voyons que tout ne lui est pas soumis de volonté, à cause du libre arbitre; tandis qu'au jour du jugement, quand au nom de Jésus tout genou fléchira au ciel, sur la terre et dans les enfers, quand toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père (4), tout lui sera à jamais soumis et de volonté et par nature; — lors donc que tout lui aura été ainsi soumis, lui-même persévérant dans cette soumission et cet amour qui furent toujours son partage, il sera encore soumis comme Fils, à Celui qui aura assujéti toutes choses à sa propre puissance. Pour ne pas ignorer ces vérités, il suffit d'être chrétien et de les entendre; car la foi vient par l'audition, et l'audition par la parole du Christ'. Ainsi Dieu sera tout en tous, toujours seul monarque suprême et absolu, à qui soit gloire et honneur, louange et actions de grâces, par son Fils unique Notre-Seigneur et Sauveur, dans le Saint-Esprit, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

1. Rom. VIII, 34. — 2. Jean, XIV, 16. — 3. I Cor. IV, 28. — 4. Philip. II, 10, 11. — 5. Rom. X, 17.

[Haut du document](#)

---